

Introduction :

Le territoire national est marqué par d'importantes inégalités. L'aménagement du territoire vise à réduire les disparités qui peuvent être économiques ou sociales. Cette politique est menée par des acteurs, publics ou privés, à différentes échelles.

PB : Comment aménager le territoire pour faire face aux inégalités croissantes ?

I- Aménager pour réduire les inégalités des territoires

Les inégalités entre les territoires existent à toutes les échelles.

➤ A l'échelle nationale :

- Paris concentre les richesses, les fonctions et domine le reste du territoire.
- De plus, les littoraux et les espaces frontaliers concentrent aussi les activités et les richesses
- A l'inverse des territoires de la diagonale des faibles densités ou des DROM marqués par l'éloignement.

➤ A l'échelle régionale :

- Les métropoles, qui concentrent les activités, les emplois et les richesses dominent les espaces ruraux, en crise.

➤ A l'échelle locale :

- Des inégalités existent entre les quartiers des affaires et les quartiers défavorisés. Il est donc nécessaire d'aménager le territoire pour aider ceux en difficultés, en marge de la mondialisation ou peu compétitifs.

Études de cas : Le Louvre-Lens / Le grand projet du Sud-Ouest / Les zones de revitalisation rurale.

- **Les activités économiques se concentrent dans les grandes aires urbaines.** Ces espaces reçoivent la majorité des investissements, notamment étrangers.
 - Cela se traduit dans les paysages, avec les aménagements des quartiers d'affaires et des voies de communication.
- **Cependant, le territoire français n'est pas homogène.** Il présente un certain nombre d'inégalités dans l'accès au travail, au logement et aux services, quelle que soit l'échelle envisagée : nationale, régionale ou locale.
 - Ainsi, l'accès aux soins médicaux ou à un logement décent pour tous n'est pas assuré, notamment dans les zones rurales où les habitants n'ont pas accès aux mêmes services et infrastructures que ceux des villes.
- **La mondialisation renforce les inégalités entre les territoires.** Afin de permettre l'installation des FTN et de faire face à la concurrence internationale, l'aménagement favorise la concentration des activités dans un nombre réduit de lieux (métropoles, pôles de compétitivité) : EX avec le Grand Paris Express.

- **De nombreuses actions publiques s'efforcent de réduire ces inégalités territoriales.** Pour cela, il faut non seulement prendre en compte la compétitivité du territoire français dans la mondialisation mais aussi la question du développement durable. Il arrive parfois même que certains aménagements aient des effets contraires.
- **Des mesures sont prises à l'échelle locale,** comme la politique de la ville dans les zones urbaines avec les écoquartiers.
 - Politique de la ville : Politique mise en place par les pouvoirs publics dans les quartiers défavorisés pour réduire les inégalités.
 - Pôle de compétitivité : Rassemblement, sur un territoire identifié et sur une thématique ciblée d'entreprises, de laboratoires de recherche et d'établissements de formation.

Aménagement : Action qui consiste à transformer l'espace pour répondre aux besoins des habitants.

II- Les acteurs de l'aménagement

- **L'État a longtemps été le seul acteur de l'aménagement.** Il n'en a aujourd'hui plus le monopole.
- **S'il intervient toujours pour cadrer et contrôler les politiques menées,** il doit composer avec de nouveaux acteurs dont il a d'ailleurs favorisé l'émergence.
 - Ainsi, à l'échelon local ou régional, les collectivités territoriales (communes, départements, régions) ont profité d'un transfert progressif des compétences, depuis les lois de décentralisation adoptées progressivement à partir de 1982.
 - Depuis ces lois, le rôle de l'État dans les politiques d'aménagement du territoire se réduit. A l'échelon supranational, l'UE multiplie les programmes d'aides aux régions, en particulier en outre-mer et joue un rôle important dans l'aménagement du territoire par des subventions et des aides pour développer l'emploi.
- **Le poids des acteurs locaux se renforce.**
 - **Les collectivités territoriales** (régions, départements, communes) cherchent à attirer des habitants et des entreprises par de nombreux aménagements. Différents acteurs s'affrontent parfois autour de projets d'aménagement (EX : le conflit autour de l'aménagement de l'aéroport à Notre-Dame-des Landes).
 - Les collectivités cherchent également à développer des aménagements plus respectueux de l'environnement, notamment en matière de transport et d'accès au logement. Elles promeuvent ainsi des aménagements durables.

Décentralisation : Transfert de certaines compétences de l'État aux collectivités locales ou territoriales. Régions, départements et communes peuvent alors prendre des décisions au niveau local.

Collectivités territoriales : Régions, départements et communes. Elles ont des compétences (pour exercer un pouvoir de décision) et un budget.

Un acteur : En géographie, groupe humaine qui agit sur l'espace.

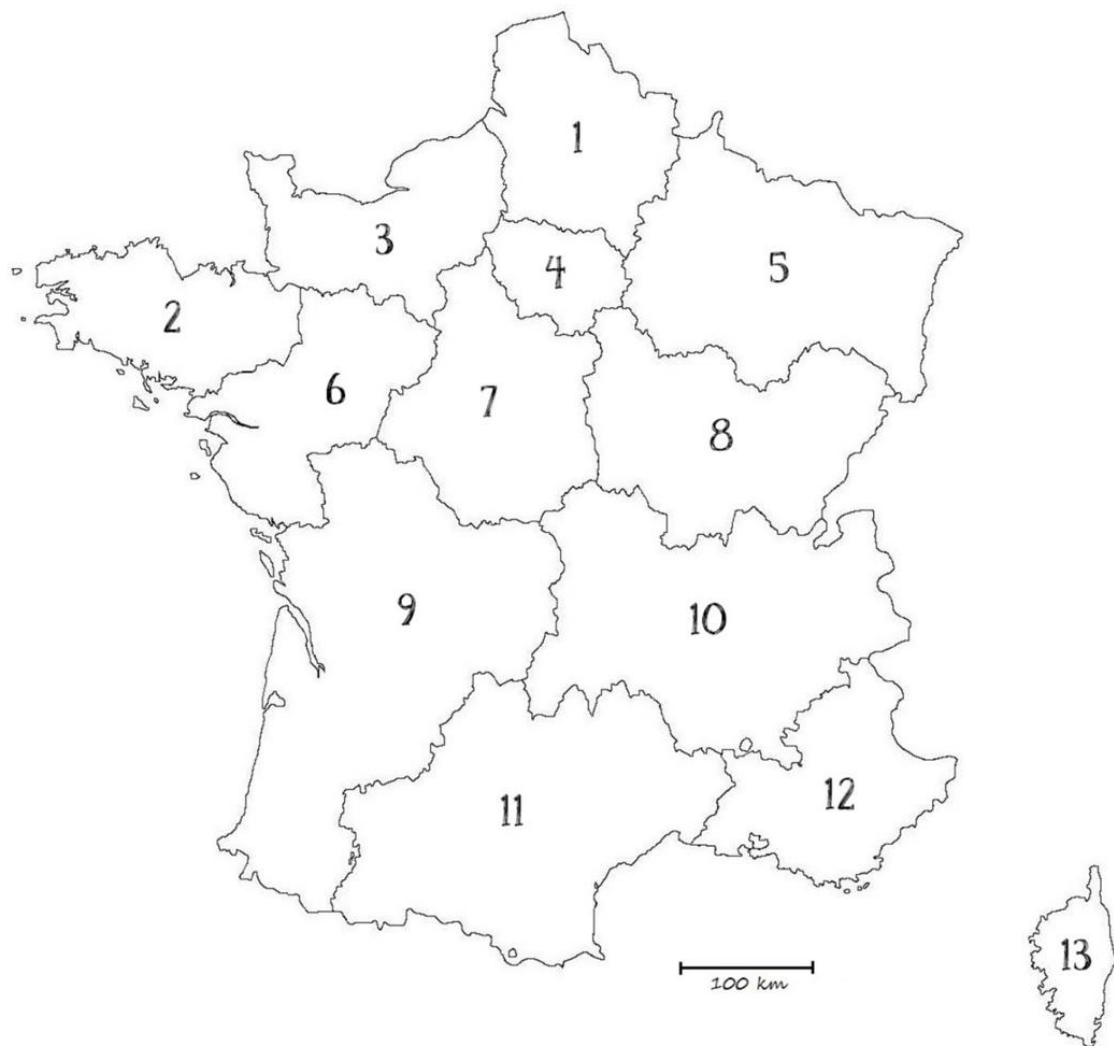
Politique d'aménagement du territoire : Ensemble des actions publiques menées qui tendent à assurer sur le territoire français une bonne répartition des hommes et des activités tout en évitant les déséquilibres trop marqués.

Métropole : Ville principale d'une région géographique ou d'un pays, qui est à la tête d'une aire urbaine importante.

Compétitivité : Capacité d'un acteur ou d'un secteur économique à résister à la concurrence.

Mondialisation : Ensemble des relations (économiques, culturelles, touristiques) mettant en contact les différents ensembles géographiques de la planète.

Les 13 régions de la France métropolitaine (2016)



Associez la région métropolitaine française à son numéro correspondant :

- Nouvelle-Aquitaine :
- Provence-Alpes-Côte d'Azur :
- Bourgogne-Franche-Comté :
- Pays-de-la-Loire :
- Auvergne-Rhône-Alpes :
- Île-de-France :
- Hauts-de-France :
- Centre-Val-de-Loire :
- Occitanie :
- Corse :
- Normandie :
- Grand-Est :
- Bretagne :
-